

Note de présentation des budgets primitifs 2025

Afin d'assurer la transparence et l'accessibilité des informations financières aux citoyens, l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) stipule que les établissements publics de coopération intercommunale doivent joindre à leur budget primitif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

Cette note doit notamment inclure une description du contexte général, des équilibres budgétaires annuels, ainsi qu'un détail des thématiques propres au budget primitif. Par ailleurs, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a renforcé ces obligations en matière de transparence financière.

De plus, le décret du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières impose la publication en ligne de cette note explicative de synthèse, afin de garantir une information claire et accessible aux citoyens.

1. Les éléments de contexte

Le budget 2025 d'ACCM s'est construit dans un contexte national incertain du point de vue financier et budgétaire.

Le projet de loi de finances initial prévoyait une contribution des collectivités locales à hauteur de 5 milliards d'euros pour le redressement des comptes publics. Cette contribution incluait notamment un gel de la dynamique de la TVA transférée aux collectivités, permettant à l'État d'économiser 1,2 milliard d'euros, et une réduction du FCTVA de 800 millions d'euros. L'impact pour ACCM était alors estimé respectivement à 40 k€ et 150 k€.

Après des négociations, le Sénat a confirmé une réduction de l'effort demandé aux collectivités à 2,2 milliards d'euros pour 2025. Cette décision vise à alléger la charge financière pesant sur les collectivités tout en contribuant au redressement des finances publiques. Le Sénat propose ainsi de supprimer ces mesures envisagées sur le FCTVA.

Il est par ailleurs acté l'augmentation des cotisations patronales à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), mais avec un lissage désormais sur 4 ans au lieu des 3 ans initialement envisagés. L'impact pour ACCM sur l'année 2025 s'élève à 200 k€.

Pour ce qui concerne le mécanisme de précaution, rebaptisé DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales), nous sommes toujours en attente de la notification de son montant. Par prudence budgétaire, il a été décidé de prévoir une enveloppe d'1M€.

En résumé, le contexte économique pour 2025 est marqué par une croissance mondiale modérée, des efforts significatifs de consolidation budgétaire au niveau national et des contraintes financières accrues pour les collectivités locales. Ces éléments doivent être pris en compte dans l'élaboration des orientations budgétaires, en évaluant notamment l'impact potentiel sur les investissements et les politiques publiques de proximité au profit des usagers et administrés.

Le contexte économique appelle plus que jamais à la maîtrise budgétaire, selon une dimension prospective, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. C'est en pleine conscience de ces enjeux que ACCM a adopté en 2024 son pacte financier et fiscal, outil qu'il convient désormais de déployer au bénéfice des projets communautaires et communaux, sans hypothéquer leur avenir.

Pour rappel, ce pacte financier et fiscal a acté une revalorisation de l'enveloppe globale de la dotation de solidarité communautaire à hauteur de 200 k€ et la création d'une enveloppe annuelle de 500 k€ consacrée aux fonds de concours en investissement au profit des communes.

La soutenabilité dans la durée de ces dispositifs est toutefois conditionnée à une efficacité renforcée de la coordination financière entre les acteurs, se traduisant pour ACCM par l'établissement d'un programme pluriannuel d'investissement (PPI) réaliste et le maintien d'un niveau d'épargne nette annuelle d'au moins 2 millions d'euros. L'atteinte de ces objectifs présuppose une maîtrise renforcée de nos dépenses courantes afin de maintenir un solde de fonctionnement stable et relativement élevé.

2. Le projet politique

ACCM a adopté, le 19 septembre 2024, son projet de territoire. Fruit d'une concertation des acteurs économiques et associatifs du territoire, ce projet se décline en 4 grandes ambitions qui guident nos politiques publiques, afin d'assurer l'avenir durable de notre territoire : réussir les transitions écologiques, promouvoir un bassin de vie attractif, soutenir les transitions sociétales, développer les coopérations.

Le budget 2025 d'ACCM traduit dans les faits ces ambitions via les 3 axes majeurs que sont le développement et l'attractivité du territoire, l'amélioration du cadre de vie et la solidarité et la cohésion du territoire.

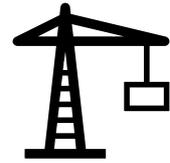
A. Développement et attractivité

- Développement économique et aménagement numérique, promotion du tourisme, mobilités et déplacements, conservatoire du Pays d'Arles

Charges à caractère général et subventions : 14.7 M€

Dépenses d'équipement : 6 M€

Dépenses de personnel : 1.57 M€



Principaux projets :

- mise en œuvre de la requalification de la zone Fourchon
- promotion et commercialisation des Papèteries Etienne
- poursuite du fonds d'aide directe destiné aux commerçants et artisans
- développement du réseau ACCM Très Haut Débit
- déploiement de la marque « le Cœur de la Provence »
- suivi du contrat de DSP mobilité 2024-2030
- élargissement du rayonnement du conservatoire à l'échelle du Pays d'Arles

B. Amélioration du cadre de vie

- Gestion des déchets ménagers et assimilés, eau et assainissement, aménagement et protection contre les risques, développement durable, grands contrats partenariaux

Charges à caractère général et subventions : 35.1 M€

Dépenses d'équipement : 30.3 M€

Dépenses de personnel : 9.41 M€



Principaux projets :

- élaboration du programme local de prévention visant à la réduction des déchets produits
- modernisation des matériels et équipements de collecte
- poursuite des investissements pour la rénovation et la réhabilitation des installations de collecte en déchetteries
- démarrage des investissements pour la construction et l'exploitation d'un centre de tri des emballages recyclables (Société Publique Locale)
- mise en œuvre des opérations d'investissement prioritaires répondant aux orientations des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement
- poursuite de l'accompagnement des projets d'intérêt communal et communautaire en matière d'eau et d'assainissement
- Papèteries Etienne : fin des travaux phase 1 + études phase 2
- Pôle d'échanges multimodal (PEM) d'Arles : finalisation des études avant-projet + lancement des études site pilote quartier gare - entrée de ville
- Canal de la Haute Crau : démarrage des travaux de la phase 2 (mas d'Artaud)
- poursuite des projets NPNRU Barriol (Arles) et Les Ferrages (Tarascon)
- poursuite des dispositifs « Action cœur de ville » (Arles et Tarascon) et « Petites villes de demain » (Saint-Martin-de-Crau)

C. Solidarités et cohésion du territoire

- Emploi et insertion, politique de la ville, habitat

Charges à caractère général et subventions : 2.6 M€

Dépenses d'équipement : 2.5 M€

Dépenses de personnel : 1.8 M€



Principaux projets :

- lancement du nouveau PLIE 2025-2029
- mise en œuvre des axes du nouveau contrat de ville 2024-2030 (cadre de vie/sécurité, équipements de proximité, jeunesse, insertion sociale et professionnelle)
- application des actions liées au Programme de réussite éducative (PRE) et au dispositif Atelier santé ville (ASV)
- extension du « permis de louer » à Arles
- suivi des travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Martin-de-Crau
- finalisation de la convention de délégation des aides à la pierre 2025-2030

3. Les chiffres clés

A. Les grands équilibres de chaque budget

ACCM dispose de :

- 1 budget principal
- 3 budgets annexes de SPIC : eau, assainissement, transport
- 4 budgets annexes de zones économiques : Ferrand, Roubian, Montmajour, Papèteries Etienne

Budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au présent budget	102 809 840,00 €	96 491 292,07 €
Restes à réaliser de l'exercice	- €	- €
Résultat reporté	- €	6 318 547,93 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	102 809 840,00 €	102 809 840,00 €

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au présent budget	16 882 374,78 €	21 355 734,94 €
Restes à réaliser de l'exercice	6 007 508,31 €	3 377 665,06 €
Résultat reporté	1 843 516,91 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	24 733 400,00 €	24 733 400,00 €

Budget annexe de l'eau

SECTION EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au présent budget	14 350 000,00 €	10 086 978,46 €
Restes à réaliser de l'exercice	- €	- €
Résultat reporté	- €	4 263 021,54 €
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	14 350 000,00 €	14 350 000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au présent budget	8 893 994,61 €	7 885 587,24 €
Restes à réaliser de l'exercice	1 356 155,39 €	832 431,00 €
Résultat reporté	- €	1 532 131,76 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	10 250 150,00 €	10 250 150,00 €

Budget annexe assainissement

SECTION EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au présent budget	17 076 900,00 €	11 543 417,97 €
Restes à réaliser de l'exercice	- €	- €
Résultat reporté	- €	5 533 482,03 €
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	17 076 900,00 €	17 076 900,00 €

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au présent budget	10 354 838,34 €	13 170 954,92 €
Restes à réaliser de l'exercice	1 928 232,70 €	1 265 045,08 €
Résultat reporté	2 152 928,96 €	- €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	14 436 000,00 €	14 436 000,00 €

Budget annexe réseaux transports

SECTION EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au présent budget	12 817 250,00 €	11 964 998,53 €
Restes à réaliser de l'exercice	- €	- €
Résultat reporté	- €	852 251,47 €
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	12 817 250,00 €	12 817 250,00 €

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au présent budget	1 669 735,00 €	2 031 334,75 €
Restes à réaliser de l'exercice	119 572,73 €	- €
Résultat reporté	242 027,02 €	- €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 031 334,75 €	2 031 334,75 €

Budget annexe ZAE Ferrand

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au présent budget	1 546 915,12 €	974 924,67 €
Restes à réaliser de l'exercice	- €	- €
Résultat reporté	- €	571 990,45 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 546 915,12 €	1 546 915,12 €

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au présent budget	974 924,67 €	1 947 349,34 €
Restes à réaliser de l'exercice	- €	- €
Résultat reporté	972 424,67 €	- €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 947 349,34 €	1 947 349,34 €

Budget annexe ZAE Roubian

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au présent budget	2 080 647,07 €	1 542 226,94 €
Restes à réaliser de l'exercice	- €	- €
Résultat reporté	- €	538 420,13 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 080 647,07 €	2 080 647,07 €

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au présent budget	1 542 226,94 €	3 253 050,78 €
Restes à réaliser de l'exercice	- €	- €
Résultat reporté	1 710 823,84 €	- €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	3 253 050,78 €	3 253 050,78 €

Budget annexe ZAE Montmajour

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au présent budget	1 764 315,90 €	437 732,21 €
Restes à réaliser de l'exercice	- €	- €
Résultat reporté	- €	1 326 583,69 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 764 315,90 €	1 764 315,90 €

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au présent budget	437 732,21 €	875 464,42 €
Restes à réaliser de l'exercice	- €	- €
Résultat reporté	437 732,21 €	- €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	875 464,42 €	875 464,42 €

Budget annexe ZAE papeteries Etienne

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au présent budget	8 616 550,58 €	8 170 074,58 €
Restes à réaliser de l'exercice	- €	- €
Résultat reporté	- €	446 476,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 616 550,58 €	8 616 550,58 €

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au présent budget	6 110 074,58 €	7 082 316,16 €
Restes à réaliser de l'exercice	- €	- €
Résultat reporté	972 241,58 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	7 082 316,16 €	7 082 316,16 €

B. Les engagements pluriannuels

La procédure d'Autorisation de Programmes et de Crédits de Paiement (AP/CP) est le principal instrument budgétaire de la programmation pluriannuelle des investissements, permettant de répartir la charge financière du projet sur plusieurs exercices en fonction de sa durée d'exécution.

Tout comme les années précédentes, des AP/CP seront proposées en 2025 et les crédits de paiement réactualisés pour les autorisations de programme déjà votées.

Cadre de vie

Budget	Objet	AP/AE	Antérieur.	2025.	2026.	2027.
Principal	Participation financement SPL Tri Rhodanien	AP		130 000,00 €	1 760 000,00 €	1 350 000,00 €
	Renouvellement collecteur assainissement quartier Barriol	AP	22 943,42 €	23 628,35 €	- €	
	Renouvellement des réseaux humides quartier Ferrages	AP	377 846,86 €	6 000,00 €	6 153,14 €	
	Renouvellement urbain quartier Barriol - concession d'aménagement	AP	- €	- €	1 106 820,00 €	1 106 820,00 €
	Renouvellement urbain quartier Barriol - réseaux	AP	- €	- €	402 386,00 €	402 386,00 €
	Travaux de réhabilitation et de régulation du canal de la Haute Crau - Phase 2	AP	- €	1 107 788,00 €	668 351,00 €	
Total Principal			400 790,28 €	1 267 416,35 €	3 943 710,14 €	2 859 206,00 €
Eau	Renouvellement collecteur assainissement quartier Barriol	AP	393 118,82 €	250 000,00 €	107 893,18 €	
	Renouvellement collecteur d'assainissement secteur Musée Antique	AP	- €	90 000,00 €	125 000,00 €	20 000,00 €
	Renouvellement des réseaux humides quartier Ferrages	AP	437 546,16 €	2 000,00 €	124 402,77 €	
	Renouvellement urbain quartier Barriol - réseaux	AP	- €	- €	359 273,00 €	359 273,00 €
	Sécurisation et diversification ressource en eau	AP	21 447,87 €	30 000,00 €	1 000 000,00 €	2 948 552,13 €
	Création d'un réservoir d'eau potable à Margaillan	AP	375 028,45 €	2 000 000,00 €	624 971,55 €	
Total Eau			1 227 141,30 €	2 372 000,00 €	2 341 540,50 €	3 327 825,13 €
Assainissement	Aménagement station d'épuration hameau d'Albaron	AP	- €	40 000,00 €	590 000,00 €	550 000,00 €
	Renouvellement collecteur assainissement quartier Barriol	AP	3 986 076,63 €	2 100 000,00 €	- €	
	Renouvellement collecteur d'assainissement secteur Musée Antique	AP	- €	300 000,00 €	615 000,00 €	70 000,00 €
	Renouvellement des réseaux humides quartier Ferrages	AP	765 359,26 €	8 750,02 €	185 890,72 €	
	Renouvellement du collecteur d'assainissement STEP Montcalde	AP	- €	10 000,00 €	642 000,00 €	10 000,00 €
	Renouvellement urbain quartier Barriol - réseaux	AP	- €	- €	546 095,00 €	546 095,00 €
Total Assainissement			4 751 435,89 €	2 458 750,02 €	2 578 985,72 €	1 176 095,00 €
			6 379 367,47 €	6 098 166,37 €	8 864 236,36 €	7 363 126,13 €

Les recettes relatives à ces programmes s'élèvent à 6,2M€ : les travaux du Canal de Haute Crau sont financés à hauteur de 87%, et les travaux relatifs aux réseaux bénéficient de subventions pour 4.2M€.

Solidarité et cohésion du territoire

Budget	Objet	AP/AE	Antérieur.	2025.	2026.	2027.	
Principal	Aides à la pierre sur fonds délégués de l'Etat - 2020	AP	231 200,00 €	- €	80 100,00 €	212 220,00 €	
	Aides à la pierre sur fonds délégués de l'Etat - 2021	AP	500 575,99 €	91 924,01 €			
	Aides à la pierre sur fonds délégués de l'Etat - 2022	AP	38 182,00 €	175 198,00 €	43 360,00 €	8 360,00 €	
	Aides à la pierre sur fonds délégués de l'Etat - 2023	AP		67 800,00 €	113 000,00 €	45 200,00 €	
	Aides à la pierre sur fonds délégués de l'Etat - 2024	AP			46 110,00 €	76 850,00 €	
	Aides à la pierre sur fonds délégués de l'Etat - 2025	AP			128 000,00 €	128 000,00 €	
	Aides à la pierre sur fonds propres - 2017	AP	564 800,00 €		70 000,00 €		
	Aides à la pierre sur fonds propres - 2020	AP	190 000,00 €		177 000,00 €	- €	
	Aides à la pierre sur fonds propres - 2021	AP	346 500,00 €	240 500,00 €			
	Aides à la pierre sur fonds propres - 2022	AP	164 500,00 €	72 000,00 €	51 500,00 €	22 000,00 €	
	Aides à la pierre sur fonds propres - 2024	AP		50 000,00 €	226 000,00 €	108 000,00 €	
	Aides à la pierre sur fonds propres - 2025	AP			128 000,00 €	128 000,00 €	
	Construction AAGV SMC	AP	78 834,70 €	500 000,00 €	1 036 165,30 €		
	Etude action préalable au Plan de Sauvegarde des Ferrages à Tarascon	AP	38 953,30 €	100 000,00 €	33 558,70 €		
	OPAH -RU Arles	AP	118 782,00 €	100 000,00 €	173 185,00 €	193 560,00 €	
	OPAH -RU Tarascon	AP	36 422,00 €	180 000,00 €	256 955,00 €	223 145,00 €	
	Total Principal			2 308 749,99 €	1 577 422,01 €	2 562 934,00 €	1 145 335,00 €
				2 308 749,99 €	1 577 422,01 €	2 562 934,00 €	1 145 335,00 €

Au niveau des recettes, les aides à la pierre sur fonds délégués sont entièrement financées. Les dispositions OPAH et les études du plan de sauvegarde des Ferrages sont financés à près de 40%. L'aire d'accueil des gens du voyage bénéficie de 240K€ de subventions.

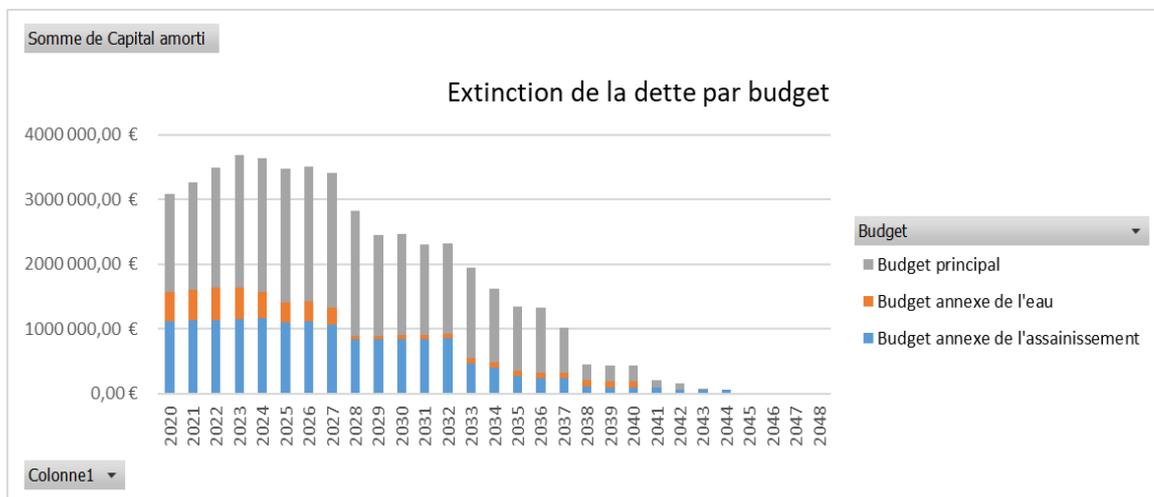
C. L'emprunt

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de la dette est de 31.9M€, cet encours se ventilant entre le budget principal et les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement. Le budget principal supporte 64% de l'encours global, le budget annexe de l'assainissement 31% et le budget annexe de l'eau 5%.

Tout comme les années précédentes, la structure de notre dette est classée A1 selon les critères de la charte de bonne conduite des produits structurés dite « Gissler », elle est donc entièrement sécurisée, et son taux moyen est de 1.98% sur l'exercice.

En 2025, les flux financiers liés à notre dette sont de 4.1M€ et se décomposent de la manière suivante :

Budgets	Capital	Intérêts	Flux financier
Budget principal	2 070 601 €	328 013 €	2 398 614 €
Budget annexe de l'eau	303 573 €	84 990 €	388 564 €
Budget annexe de l'assainissement	1 099 753 €	212 155 €	1 311 909 €
Ensemble des prêteurs	3 473 928 €	625 159 €	4 099 087 €



D. Les indicateurs financiers

Sur l'ensemble des budgets, avec des prévisions de réalisation semblables à celles de 2023 et 2024 pour les budgets annexes, la capacité de désendettement diminue mécaniquement (les budgets annexes étant peu ou pas endettés).

BUDGET CONSOLIDÉ - en k€	2023		2024		2025
	Budget	Réalisations	Budget	réalisations	Budget
recettes réelles de fonctionnement	118 390	120 192	123 204	125 354	127 589
dépenses réelles de fonctionnement	111 105	106 001	118 337	113 179	118 815
épargne brute	7 285	14 191	4 868	12 175	8 774
tx d'épargne brute	6%	12%	4%	10%	7%
remboursement capital dette	3 678	3 678	3 632	3 632	3 639
épargne nette	3 608	10 513	1 235	8 543	5 136
capital restant dû au 31/12	35 560	35 560	31 928	31 928	29 454
capacité de désendettement	4,88	2,51	6,56	2,62	3,36

En conclusion, tout comme les années précédentes, l'objectif est ainsi d'améliorer le pilotage de nos éléments de faiblesse afin de maîtriser l'inflation des dépenses réelles de fonctionnement et répondre, in fine, aux objectifs de la loi de programmation des finances publiques mais également de disposer de ressources supplémentaires destinées au financement de nos politiques publiques.